

CAP⁺

Complément d'Assurance-crédit Public

Avenant au contrat d'assurance-crédit

en résumé ...



EULER HERMES
SFAC

A qui s'adresse le CAP+ ?	A tous les assurés d'Euler Hermes SFAC concernés par un refus ou par une résiliation de garantie.
Sur qui porte la garantie CAP+ ?	Sur les acheteurs français situés en France métropolitaine et dans les D.O.M. (Guadeloupe, Martinique, Guyane française, Réunion), dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 Milliards d'euros, et dont la qualité de crédit correspond aux critères fixés par le décret n° 2009-527 en date du 12 mai 2009 (voir ci-dessous).
Quelle couverture apporte le CAP+ ?	La garantie CAP+ couvre le risque de non-paiement d'une créance par un acheteur répondant aux critères ci-dessus.
Comment souscrire au CAP+ ?	<ul style="list-style-type: none">Les assurés ayant déjà signé l'avenant CAP bénéficient automatiquement du CAP+.Pour les assurés non encore titulaires du CAP, il suffit de remplir le formulaire unique de souscription CAP / CAP+ et la demande d'autorisation de prélèvement automatique puis de retourner ces deux documents signés à Euler Hermes SFAC.
Comment demander un Complément d'Assurance-crédit Public + ?	<ul style="list-style-type: none">Chaque demande de garantie CAP+ doit être formulée individuellement pour chacun de vos acheteurs via nos services en ligne.Les garanties peuvent être consultées à tout moment sur Internet dont l'accès est possible grâce à un login unique.
Comment fonctionne le CAP+ ?	<ul style="list-style-type: none">Cette garantie CAP+ peut être demandée si vous êtes concernés par une résiliation de garantie ou par un refus de garantie suite à une nouvelle demandeSont éligibles au CAP+ les acheteurs présentant une probabilité de défaut à un an de 2 à 6%, telle qu'évaluée par l'assureur-crédit à la date de souscription de la garantie.Ils sont répartis en deux catégories. A chacune d'elles correspond une limite d'encours unitaire garanti :<ul style="list-style-type: none">Pour les acheteurs de 1^{ère} catégorie, le plafond est de 3 fois les fonds propres ou trois fois le capital social pour les entreprises de moins de 18 mois, dans la limite de 200 000€.Pour les acheteurs de 2^{ème} catégorie, le plafond est de 3 fois les fonds propres ou trois fois le capital social pour les entreprises de moins de 18 mois, dans la limite de 100 000 €.Pour les entreprises individuelles (personnes physiques) et les auto-entrepreneurs, le plafond est de 60 000 €.Chaque garantie accordée est valable 3 mois sauf résiliation par Euler Hermes SFAC.
Quelles sont les modalités d'indemnisation ?	<ul style="list-style-type: none">Pour vos garanties accordées dans le cadre du CAP+, la quotité d'indemnisation est de 80% pour les contrats HT (68% pour les contrats TTC)En cas de sinistre, vous n'envoyez qu'une seule Demande d'Intervention Contentieuse (DIC) pour l'ensemble de vos garanties (primaire, CAP et CAP+). Le délai d'envoi de la DIC reste le même que celui prévu à votre contrat initial.
Quel est le montant de votre prime d'assurance ?	<ul style="list-style-type: none">La prime est calculée sur la base d'un taux annuel de 2,4% HT que l'on applique à l'encours garanti.La prime est facturée trimestriellement.
Quel est le mode de paiement ?	Prélèvement automatique exclusivement.
Quelle est la durée de votre avenant ?	<ul style="list-style-type: none">Durée initiale : jusqu'au 31 décembre 2010Renouvelable ensuite par tacite reconduction tant que l'accord entre la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) et Euler Hermes SFAC est en vigueur.

Pour plus de précisions, merci de vous référer au modèle d'avenant disponible sous EOLIS.

CAP⁺

Complément d'Assurance-crédit Public

Mécanisme



Un client dont la garantie a été résiliée ou refusée par Euler Hermes SFAC peut demander un CAP+ pour obtenir une nouvelle garantie :

Exemple 1

- Votre acheteur appartient à la 1^{ère} catégorie, et le montant de ses fonds propres est de 45 K€.

Garantie CAP⁺ maximum
135 K€

Le plafond étant de 3 fois les fonds propres dans la limite de 200 000 €, vous pouvez obtenir : **au maximum** un CAP+ de 135 K€.

Le montant de votre facture trimestrielle CAP + s'élèvera à 810 € HT.

Exemple 2

- Votre acheteur appartient à la 2^{nde} catégorie, et le montant de ses fonds propres est de 35 K€.

Garantie CAP⁺ maximum
100 K€

Le plafond étant de 3 fois les fonds propres dans la limite de 100 000 €, vous pouvez obtenir : **au maximum** un CAP+ de 100 K€.

Le montant de votre facture trimestrielle CAP + s'élèvera à 600 € HT.

Nos équipes se tiennent à votre disposition
pour répondre à toutes vos questions :

N° Azur 0 810 00 98 98 (prix appel local)
du lundi au vendredi de 8h15 à 18h00

www.eulerhermes.fr

Euler Hermes SFAC
1, rue Euler – 75715 Paris Cedex 08
Tel. : +33 1 40 70 50 54
Fax : +33 1 53 23 09 42
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 90 330 400 EUR
RCS Paris 348 920 596
Entreprise régie par le Code des Assurances

Membre d'Allianz 

